

Directeur de la publication :
Thierry HELBERT (Marseille)



Rédacteurs en Chef :
- Franck DEVULDER (Reims)
- Frédéric CORDET (Bordeaux)

SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS FRANÇAIS
SPÉCIALISTES DE L'APPAREIL DIGESTIF

79, rue de Tocqueville • 75017 PARIS
Tél. : 01 44 29 01 30 ou 01 44 29 01 23 • Fax : 01 40 54 00 66
www.synmad.com • E-mail : Synmad@wanadoo.fr

JUIN 2015

LE JOURNAL ELECTRONIQUE DU SYN MAD N° 119

1. **Éditorial**
2. **Actualités et informations**
Flash info du 19.06.15 – Dr Thierry HELBERT : ACCESSIBILITE
3. **Rubrique Questions/Réponses**
4. **Annonces**
5. **Remerciements à l'industrie**
6. **À propos du Journal Électronique du SYN MAD**

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site : www.synmad.com

1. EDITORIAL

NE PAS RECULER SUR L'IMPACT, FRANCHIR DES QUE POSSIBLE LA LIGNE D'AVANTAGE, TRANSMETTRE LE BALLON AU BON MOMENT !

Tels sont certains des fondamentaux du rugby, tels ont été les principes qui ont dicté ma présidence syndicale durant ces six dernières années.

Je laisse bien volontiers à la profession le soin du bilan de mon mandat. Je tiens néanmoins à souligner que j'ai toujours eu le souci de défendre la majorité d'entre nous en prônant certes l'excellence ou du moins en tentant de s'en approcher mais en luttant contre les élites de quelque nature qu'elles soient, politique, financière, professionnelle voire hépato-gastroentérologique !

Ce challenge a été probablement le plus ardu tant il faut savoir ménager la chèvre et le chou sans ne jamais renier ses convictions et ses certitudes.

L'augmentation, certes modérée mais patente, du revenu avec une augmentation du BNC moyen de 10% en 6 ans, la sanctuarisation des actes de base que sont la coloscopie et la gastroscopie, la construction et l'aboutissement d'un nouveau mode de rémunération : la ROSP, la naissance avec le rôle prépondérant du SYNMAC de notre CNP, l'aboutissement d'un organisme unique de DPC, la défense de votre FMC-HGE, apparaissent, pour moi, comme les essais transformés de ce mandat.

Toutes ces actions ont pu aboutir grâce à une équipe soudée et je tiens à remercier publiquement mes deux piliers, Jean-Paul JACQUES et Denis CONSTANTINI, qui ont su tenir la mêlée au plus fort du combat.

Des remerciements appuyés également à toute l'équipe du Conseil d'Administration et à nos deux secrétaires, Graciette et Sandrine, qui ont su m'accompagner avec dévouement et compétence et ont été parfois, je l'espère pas trop souvent, un exutoire quand la coupe était pleine.

Comme dans tout sport d'équipe, il faut savoir insuffler régulièrement du sang neuf tout en s'appuyant sur un collectif bien rodé, et nul doute que Franck DEVULDER et son staff ont toutes les qualités et compétences pour relever un tel défi. Je sais qu'ils garderont le cap du SYNMAC sur la voie tracée par Claude MAFFIOLI, Robert CASTRO et Jean-François REY. Surtout, ils sauront apporter de la fraîcheur et de l'envie lors de nos prochains combats.

Vive le rugby ! Vive le SYNMAC !

**Dr Thierry HELBERT
Président du SYNMAC**

2. ACTUALITES ET INFORMATIONS

Flash info du 19.06.15 – Dr Thierry HELBERT : ACCESSIBILITE

La date limite de dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) est toujours le **27 Septembre 2015** et nous pensons qu'un certain nombre d'entre-vous ont déjà entrepris la démarche de rédaction de cet Ad'Ap.

De nouvelles mesures viennent de paraître sur une éventuelle prorogation de la durée de l'Ad'Ap en fonction des difficultés techniques et financières.

Vous trouverez, ci-après, le lien vous permettant de trouver la dernière lettre de l'accessibilité avec des articles intéressants, tant sur la prorogation que sur les aides aux financements.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

<http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/dma--la-lettre-de-la-dma-/annee-2015/lettre-de-l-ad-ap-n--5---16-juin-2015/rubrique26735.html>

***Les hépato-gastroentérologues, il n'y a qu'une structure efficace :
le SYNMAAD.***

*Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion au SYNMAAD
par le versement de votre cotisation.*

Cette cotisation de 190 euros n'a pas augmenté pour l'année 2015.

Affirmez votre participation, votre combat et votre présence à nos côtés.

Nous ne vivons que de nos cotisations. Merci.

3. RUBRIQUE QUESTIONS/REPONSES :

Dr S.

Le 24 juin 2015

Monsieur,

Suite à la lettre du Synmad concernant l'accessibilité des cabinets médicaux aux handicapés, j'aurais quelques questions :

1/ Qui est responsable ? Le locataire dont la profession rend le local accessible au public? Ou le propriétaire ?

2/ Si on passe par une société de conseil, que vaut leurs recommandations face à l'administration? Ont-elles une valeur juridique? Ou un simple conseil ?

3/ Est-ce qu'un cabinet médical doit obligatoirement avoir des toilettes à proposer à la clientèle? Est-ce que ces toilettes peuvent être privées et non réservées à la clientèle? Existe-t-il un texte de loi à ce sujet ?

4/ Nous devons faire une déclaration sur l'honneur que nos cabinets sont bien en conformité avec la loi sous peine de prison et d'une amende de 45 000 Euros. Qu'est ce qui prouve que l'interprétation de la loi soit la même pour tous et éviter des abus d'amende ?

5/ Avant de se rendre dans un cabinet médical, les handicapés doivent emprunter des moyens de transport et des voies d'acheminement qui sont totalement inaccessibles à leur handicap, n'y a-t-il pas abus en la matière?

Merci de vos réponses devant une situation chronophage.....

Bien cordialement

Réponse du Synmad – Dr Thierry HELBERT
Le 6 juillet 2015

Mon Cher Confrère,

Je transfère votre mail à l'U.ME.SPE qui a un service dédié à ce problème.

Nous pouvons néanmoins vous donner certains éléments de réponse :

1/ Sauf stipulation dans le contrat de bail, le propriétaire qui loue le local à des fins médicales doit rendre son local accessible au public comme le stipule la loi ;

2/ Les sociétés de conseil ne délivrent que des recommandations et n'ont aucune valeur juridique opposable ;

3/ Vous n'avez absolument pas obligation de proposer à vos patients des toilettes. Si vous avez des toilettes et qu'elles ne sont pas aux normes, la prudence est de les privatiser quitte à les proposer de façon exceptionnelle si besoin ;

4/ Enfin, bien évidemment, la déclaration sur l'honneur de votre cabinet en conformité sera soumis à l'interprétation d'un éventuel contrôle et c'est bien là toute la différence entre la loi et la justice ;

5/ Il est évident que la loi doit s'appliquer à tout le monde et que les administrations et les organismes d'Etat en général ne sont pas aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées et ont eu un délai beaucoup plus long pour se mettre en conformité. Comme toujours les conseillers ne sont pas les payeurs.

Bien Confraternellement.

Dr R.

Le 25 juin 2015

Bonjour,

Adhérent au Synmad depuis mon installation en 2003, je souhaiterais savoir si le Synmad pourrait me fournir une estimation du nombre de HGE libéraux partis en retraite ces dernières années et notamment ceux partis sans successeur.

Actuellement, quelle est la valeur d'une patientèle en 2015 ?

En vous remerciant pour votre aide.

Bien cordialement

Réponse du Synmad – Dr Thierry HELBERT
Le 29 juin 2015

Mon Cher Confrère,

Je transfère votre demande au Dr Jean-Luc FRIGUET, administrateur de la CARMF et hépatogastroentérologue, qui pourra, je pense, nous renseigner sur le nombre d'hépatogastroentérologues libéraux partis à la retraite ces cinq dernières années. Je ne sais pas s'il aura les éléments pour savoir s'il y a eu un remplaçant ou pas.

Par ailleurs, la valeur d'une patientèle en 2015, est extrêmement difficile à valider. Je vous répondrais volontiers qu'il s'agit de la valeur correspondant à celle du marché et que si vous présentez une patientèle avec accès à un plateau technique de qualité et, a fortiori, si vous êtes associés en SEL ou avec partage d'honoraires, la valeur est beaucoup plus facile à définir.

En vous souhaitant bonne réception,

Bien Confraternellement.

Dr N.

Le 25 juin 2015

J'ai signé le CAS en 2013, la prise en charge de mes cotisations sociales pour 2013 avait d'abord été refusée puis acceptée après un courrier à la CPAM. Je lis dans vos courriers qu'un certain nombre de confrères a vu leurs cotisations prises en charge.

Nous sommes fin juin et je n'ai toujours rien reçu, la CPAM n'a pas d'info. Que faut-il faire ?

Cordialement

Réponse du Synmad – Dr Thierry HELBERT
Le 29 juin 2015

Mon Cher Confrère,
Si la prise en charge de vos cotisations pour 2013 a été acceptée après un courrier à la CPAM, il faut re-solliciter la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre département afin d'en connaître la raison.
J'adresse en copie votre courrier à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.
En vous souhaitant bonne réception,
Bien Confraternellement.

Dr Thierry HELBERT
Président

Dr N.
Le 1^{er} juillet 2015

Mon cher confrère,
Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.
En fait, la question qui se pose est de savoir dans quels délais la participation des caisses doit être versée. Et donc, à partir de quand je peux réclamer que leur part du contrat soit honorée.
En vous remerciant encore,
Bien confraternellement

Réponse du Synmad – Dr Thierry HELBERT
Le 2 juillet 2015

Mon Cher Confrère,
Les fonds ont été versés fin avril ; vous pouvez donc, dès à présent, porter réclamation auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
En vous souhaitant bonne réception,
Bien confraternellement.

Complément de réponse du Synmad – Dr Thierry HELBERT
Le 10 juillet 2015

Cher Confrère,
Vous trouverez ci-dessous la réponse de la Caisse Nationale d'assurance Maladie qui devrait donc vous satisfaire :

*« Bonjour Dr Helbert,
Effectivement, nous avons bien le dossier de votre confrère en instance de paiement. En effet, certaines informations émanant des organismes de recouvrement nous manquaient pour calculer la prise en charge des cotisations sociales. Nous faisons le nécessaire actuellement et nous devrions pouvoir adresser à sa caisse des éléments pour permettre le paiement d'ici quelques jours.
Bien cordialement. »*

4. ANNONCES :

§ Cabinet médical de 8 hépato-gastroentérologues sur Marseille (13006) recherche, pour début 2016, un ou une nouvel(le) associé(e) en raison du départ à la retraite de notre consœur.

Cette dernière a une activité spécifique de proctologue avec explorations fonctionnelles, rééducation et chirurgie proctologique. Cette activité ne représente néanmoins que 40 % de son temps. Le reste est dédié à l'hépatogastroentérologie habituelle.

Nous exerçons dans une structure hospitalière privée (Hôpital Européen) qui regroupe 120 lits d'hospitalisation avec la chirurgie digestive. Le service d'endoscopies est tout neuf et offre un plateau technique hors normes comprenant 6 salles d'endoscopies diagnostiques et thérapeutiques avec toutes les innovations technologiques (écho-endoscopes, Sonovue, microscopie confocale, radiofréquence,...).

Contact : Dr Thierry HELBERT

Tel : 06.19.02.12.39

e-mail : t.helbert@wanadoo.fr

§ Groupe de 3 gastroentérologues à Nîmes (Gard) cherche associé sans urgence. Activité importante sur les deux cliniques de la ville avec plateau technique poussé cancérologie, hépatologie, cathétérismes, proctologie et possibilité d'Echoendoscopie. Important parc d'endoscopes avec laser. Conditions d'entrée dans le groupe extrêmement avantageuses.

Contact : 04 66 29 90 30

e-mail : scp.orc@wanadoo.fr

§ RECHERCHE SUCESSEUR CAUSE DEPART A LA RETRAITE AU 31 DECEMBRE 2015 – ISTRES (ville agréable de 45 000 habitants, située à 50 km de Marseille, au cœur d'un bassin industriel en pleine expansion).

Activité libérale de consultations, d'endoscopies diagnostiques et interventionnelles ainsi que de proctologie médicale et chirurgicale - Consultation dans un Centre Mutualiste d'une ville voisine – Réalisation une partie de mon activité au sein de la Clinique d'Istres (établissement de taille moyenne, médico-chirurgical ayant l'autorisation d'UPATOU avec SUSI. Il possède aussi l'agrément de cancérologie digestive selon les critères du Plan Cancer - centre d'Imagerie avec Scanner et IRM accolé à l'établissement).

Aide au confrère qui me succèdera.

Contact : Dr. Michel COLSON

Tél. : 04.42.55.06.11

e-mail : cabinet@drcolson.fr

§ Mandaté par un établissement de référence - recherche d'un médecin gastroentérologue exerçant en libéral : nous sommes en Haute-Normandie à 1h de Paris, pour sa recherche d'un médecin gastro-entérologue exerçant en libéral.

Les + de cette offre :

- Un bloc opératoire ultra moderne
- Une zone d'activité à fort potentiel : patientèle existante et à développer
- L'établissement n'impose aucune permanence des soins (gardes ou astreintes)

Dans cette spécialité, nous avons par ailleurs d'autres opportunités :

- Un hépatogastroentérologue pour un centre hospitalier en Bourgogne : cet établissement en constante évolution a rénové récemment ses locaux consacrés à la gastro-entérologie.
- Des gastro-entérologues en CDI (statut PH ou praticien contractuel) pour des établissements situés dans la Somme, le Jura et les Côtes d'Armor.

Contact : Guillaume TACHER Tél. : 03 89 21 72 54

e-mail : gt@berthier-consultants.fr

§ Définition du poste : **groupe de 5 gastroentérologues cherche associés et/ou successeurs à deux des associés.**

Plateau technique complet sur deux établissements privés avec endoscopie diagnostique et interventionnelle dont échoendoscopie et cathétérisme rétrograde, unité de chimiothérapie ambulatoire et lits d'hospitalisation.

Activité de Cs, d'endoscopie haute, de proctologie médicale, de vidéocapsule et d'explorations fonctionnelles dans un cabinet indépendant.

Possibilité pour un sixième associé dès maintenant ou une succession en 12/2015 et 12/2016,

Remplacements possibles et souhaitables.

Contact : Dr. Nicolas d'Aubigny

Tel : 06.76.27.07.67

§ La Polyclinique Oxford, établissement privé situé à Cannes, réunissant médecine, chirurgie et soins de suites sur un même site, disposant de 300 lits et places d'hospitalisation de séjour et moyen séjour, d'une USC, un SOS main, 4 pôles d'excellence (ophtalmologie, chirurgie de la main, chirurgie orthopédique et chirurgie viscérale), 3 blocs indépendants par spécialité, un service d'imagerie médicale sur place, **recrute un gastro-entérologue.**

Contact : Karine Botella

Tel : 06.13.10.49.78

E-mail : k.botella@domuscliniques.com

§ Cause départ en retraite prévu fin février 2015, **hépatogastroentérologue cherche successeur en cabinet de groupe libéral** (3 associés de même spécialité). Exercice au sein même d'un hôpital privé de La Générale De Santé, mais au titre de simple locataire de locaux professionnels (3 bureaux séparés de consultation + secrétariat ouvert et salle d'attente, avec une secrétaire privée appartenant en propre au cabinet) garantissant l'indépendance professionnelle. Vacances sur le plateau technique d'endoscopie classique et d'écho-endoscopie sur place dans l'établissement, mise à disposition des autres spécialités de l'établissement et hospitalisation des patients (immédiate ou différée, ambulatoire ou "classique") selon besoins.

Exercice pouvant être mixte, libéral et hospitalier (mon mode actuel de fonctionnement). Rachat de mon contrat de mise en commun des honoraires et partage à part égales entre les 3 associés (garantissant dès le début d'exercice, des honoraires égaux à ceux des autres associés).

Présentation du successeur aux associés et période d'essai à prévoir durant 2014, pour appréciation réciproque de viabilité de la future association.

Lieu d'exercice : CHAMPIGNY SUR MARNE, dans le Val De Marne (94500).

Contact : Dr Valéry PEROT

Tel : 06 08 52 23 29

5. NOS REMERCIEMENTS :

- **AG2R LA MONDIALE**
- **APTALIS PHARMA**
- **BOSTON**
- **MAUNA KEA**

6. À PROPOS DU JOURNAL ELECTRONIQUE DU SYNMADE

LE JOURNAL ELECTRONIQUE DU SYNMADE est un mensuel électronique, son objectif est d'offrir à la fois la diffusion d'informations pratiques à destination des professionnels de la santé publique, mais aussi une tribune d'expression pour l'ensemble des acteurs concernés par la santé publique et la politique de santé. L'abonnement gratuit est obtenu sur simple demande à la rédaction. Pour recevoir la revue de presse du SYNMADE : www.synmad.com

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions la loi 78-17 : "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire. Copyright: Editions DUREY®